



Rwanda - Victoire Ingabire Umuhoza: une combattante de la liberté - Entrevue Me Philippe Larochelle

Par [Me Philippe Larochelle](#) et [Robin Philpot](#)

Mondialisation.ca, 30 mai 2024

[Le Pied à Papineau](#)

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Ce 30 avril 2024, Mme Victoire Ingabire Umuhoza a entamé une procédure devant la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est (EACJ) afin d'obtenir un jugement contre le refus de l'État rwandais de restaurer ses droits civiques, y compris le droit de se présenter aux élections prévues au Rwanda en juillet 2024.

Il s'agit de la plus récente étape du parcours d'une vraie combattante de la liberté qui dure depuis une quinzaine d'années.

Me Philippe Larochelle de Montréal, avocat de la défense d'abord devant le TPIR et aujourd'hui devant la CPI, figure parmi les avocats qui défendent Victoire devant la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est. Nous l'avons rejoint à la Haye.

Dans cette entrevue, il décrit le parcours juridique et carcéral de Victoire et de la nécessaire démarche devant la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est. Il traite aussi de la Justice bidon du Rwanda depuis la prise du pouvoir du Front patriotique rwandais en 1994 et de son chef, Paul Kagame.

De même, il démontre que le TPIR et son successeur relève de la même « justice bidon ».

Le pied à Papineau, CKVL FM 100,1; le 28 mai 2024.

La source originale de cet article est [Le Pied à Papineau](#)

Copyright © [Me Philippe Larochelle](#) et [Robin Philpot](#), [Le Pied à Papineau](#), 2024

Articles Par : [Me Philippe Larochelle](#) et [Robin Philpot](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca